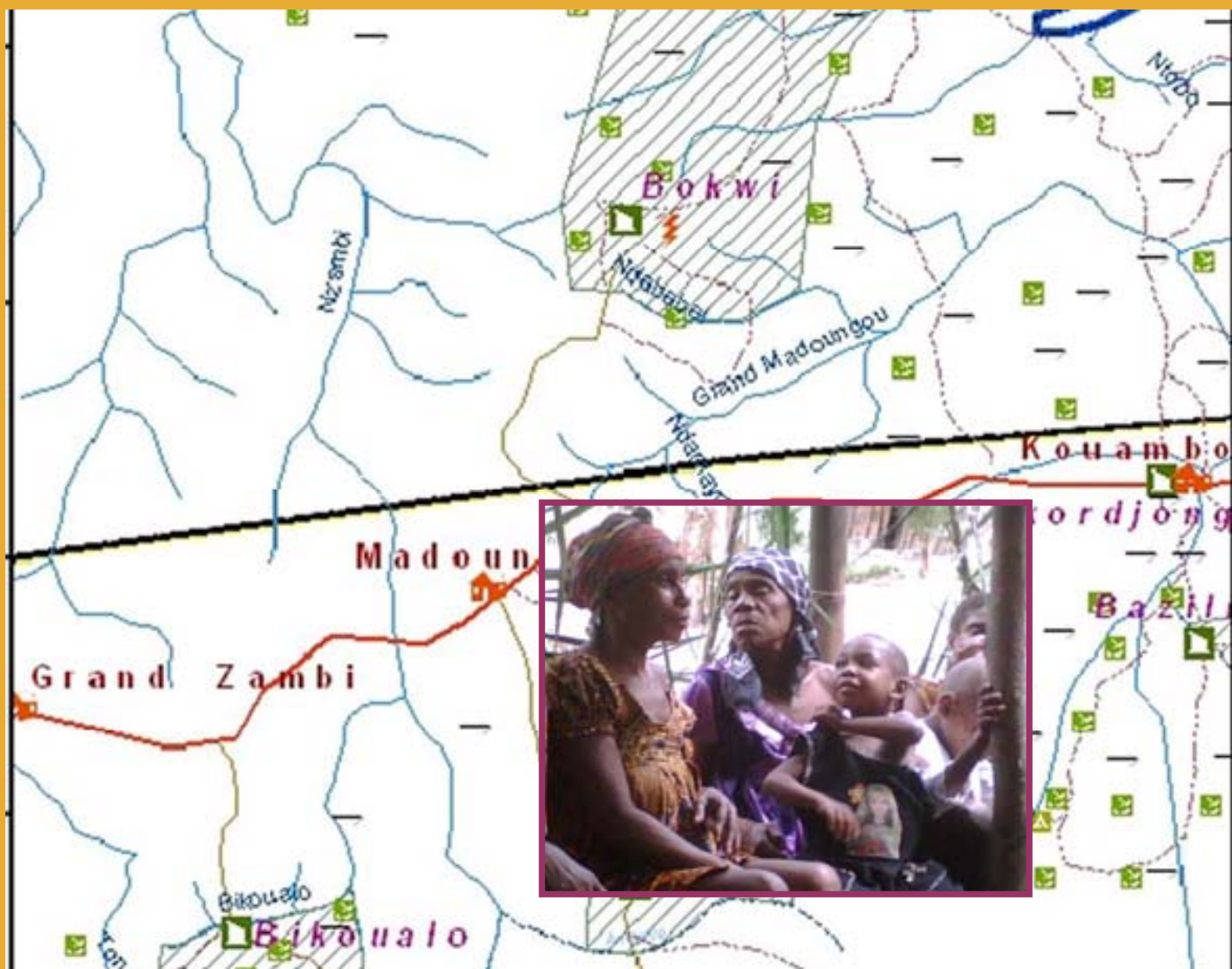




Forest Peoples
Programme

John Nelson
Juillet 2007

Sauvegarder les droits fonciers autochtones dans la zone de l'oléoduc au Cameroun



Sauvegarder les droits fonciers autochtones dans la zone de l'oléoduc au Cameroun

John Nelson
Forest Peoples Programme
Juillet 2007

L'auteur tient à remercier Didier Adrien Amougou (PSEDD), Georges Thierry Handja (CED) et Belmond Tchoumba (CED) de leurs commentaires au sujet de ce document.

Le projet dont fait état le présent document a été rendu possible grâce au financement de Comic Relief et DFID (ministère britannique du développement international). Les opinions exprimées dans le rapport sont celles de FPP et ne reflètent



pas nécessairement celles de Comic Relief et de DFID.



Des extraits de ce rapport peuvent être reproduits à condition que l'auteur et Forest Peoples Programme soient mentionnés. La carte figurant à l'Annexe I ne devrait pas être reproduite sans la permission de l'auteur.



© Forest Peoples Programme, 2007

Photos page
couverture :

Première visite de la délégation
gouvernementale au village bagyéli, 2007
Femmes et enfants bagyéli, zone de
l'oléoduc, 2007
Carte de l'utilisation des ressources
communautaires, 2007

Source des
photographies :

John Nelson, sauf Plateforme de Bipindi
2005 (PSEDD)

Cartes

CED

Sommaire

Les communautés autochtones obtiennent la reconnaissance officielle des droits fonciers dans la zone de l'oléoduc au Cameroun, servant de modèle pour l'élaboration des plans de développement des peuples autochtones dans le bassin du Congo.

Vingt communautés autochtones bagyéli de l'arrondissement de Bipindi dans la zone de l'oléoduc Tchad-Cameroun ont obtenu la reconnaissance officielle de leurs droits fonciers dans le département de l'Océan au Cameroun après six ans d'efforts dans le cadre d'un projet coordonné par l'organisation britannique Forest Peoples Project (FPP), travaillant de concert avec les ONG camerounaises Centre pour l'environnement et le développement (CED) et Planet Survey-Environnement et développement durable (PSEDD). Le projet a été financé par le ministère britannique du développement international (DFID) et Comic Relief.

Selon des données recueillies dans le cadre des consultations menées par FPP auprès des communautés en 2001, le tracé de l'oléoduc a affecté les communautés bagyéli : l'oléoduc traversait le territoire bagyéli au moins cinq fois dans la région de Bipindi, obligeant des Bagyéli à déplacer leurs campements et menaçant des sites sacrés. Toutefois, à l'époque, aucun Bagyéli n'avait reçu de compensation individuelle car on prétendait qu'ils n'étaient pas touchés. Les consultations menées par FPP ont aussi révélé que le programme de compensation de la société pétrolière a contribué directement à ce que les communautés bantoues avoisinantes portent de plus en plus atteinte aux droits fonciers des Bagyéli, en revendiquant la propriété des terres qu'ils occupaient et utilisaient. Sur la base de ces revendications, la société pétrolière a plutôt opté pour indemniser ces communautés voisines.

Selon nos recherches effectuées en 2001, le processus initial de développement du Plan en faveur des peuples autochtones (PPA), tel que stipulé dans la politique de la Banque mondiale, n'a pas offert aux Bagyéli un espace qui tienne compte de leurs particularités culturelles et leur permettent de participer à la conception du PPA. Par conséquent, les principales priorités des Bagyéli – préserver leur accès aux terres agricoles et protéger leurs droits coutumiers sur les forêts – n'ont pas été prises en compte. Au lieu de cela, le PPA visait exclusivement à soutenir l'agriculture, la santé et l'éducation des Bagyéli, mais sans réelle participation de ces derniers à la conception, à la planification ou à la mise en œuvre des activités de la Fondation pour l'environnement et le développement au Cameroun (FEDEC). La FEDEC est responsable de gérer sur une période de 25 ans un fonds de dotation mis en place par la société pétrolière, et qui est censé servir à financer le PPA, mais qui après plus de cinq ans ne prévoit toujours pas la participation des Bagyéli à la prise de décisions.

En réponse aux demandes répétées des communautés, un projet a été mis en marche par FPP, le CED et PSED avec 27 communautés locales et autochtones afin d'habiliter les Bagyéli à collaborer avec la société civile et défendre leurs droits. De 2002 à 2007, le projet a soutenu des consultations et des formations, le dialogue intercommunautaire, la documentation des communautés, dont la cartographie participative des ressources, la mise en œuvre de nouvelles ententes entre les populations locales concernant leurs droits sur leurs terres, ainsi que des microprojets gérés par les communautés, et a mené à la reconnaissance officielle de la part du gouvernement des droits fonciers des Bagyéli en juin 2007.

La réussite de ce processus démontre qu'il est possible de réaliser au Cameroun des initiatives qui produisent des résultats concrets correspondant aux priorités des communautés de chasseurs-cueilleurs et qui les aident à sauvegarder leurs droits. Les communautés autochtones de la zone de l'oléoduc ont démontré qu'elles ont la capacité et la volonté de travailler de manière constructive à résoudre les différends de longue date concernant leurs droits, ainsi que de développer et mettre en œuvre des projets pour le bien de leurs communautés. Elles demandent maintenant à être représentées dans la planification et la gestion de la FEDEC, ainsi que dans toutes les autres initiatives nationales ciblant les peuples autochtones au Cameroun.

John Nelson
Forest Peoples Programme

Table des matières

Sommaire	i
Acronymes et abréviations	iv
L'oléoduc, les peuples et la terre	1
Le PPA : un plan en faveur des peuples autochtones ?	3
Un projet des peuples autochtones	5
Conclusion	11
Annexe 1: Exemple de carte communautaire	12
Annexe 2 : Sommaire du Rapport des consultations menées par FPP auprès des communautés (2001)	13
Notes	16

Acronymes et abréviations

CCPP	Projet d'oléoduc Tchad-Cameroun (Chad Cameroon Pipeline Project)
CED	Centre pour l'environnement et le développement
COTCO	Cameroon Oil Transportation Company
DFID	Ministère [britannique] du développement international
DO	Directive opérationnelle [de la Banque mondiale]
FEDEC	Fondation pour l'environnement et le développement au Cameroun
FPP	Forest Peoples Project
PC	Programme de compensation
PDPA	Plan de développement des peuples autochtones
PGE	Plan de gestion de l'environnement
PPA	Plan en faveur des peuples autochtones
PNCM	Parc national Campo Ma'an
PNDP	Programme national de développement participatif
PSEDD	Planet Survey – Environnement et développement durable
PSFE	Projet sectoriel forêts et environnement

L'oléoduc, les peuples et la terre

Le projet d'exploitation pétrolière et d'oléoduc Tchad-Cameroun (CCPP selon le sigle anglais) a mené à la construction d'un oléoduc de 1000 kilomètres depuis les gisements de Doba dans le Sud du Tchad jusqu'à Kribi dans le Sud du Cameroun, à l'aide des fonds de la pétrolière étatsunienne Exxon-Mobil, ainsi que de Petronas de Malaisie, Chevron Texaco des Etats-Unis, et de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale. La partie sud de l'oléoduc entre Lolodorf et Kribi traverse plus de 100 kilomètres de terres utilisées par les communautés autochtones des forêts Bagyéli, ainsi que celles des communautés locales agricoles bantoues.



Tracé de l'oléoduc

Conformément aux dispositions des Directives opérationnelles de la Banque mondiale, dont la Politique sur les peuples autochtones alors en vigueur (DO 4.20), la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)¹ a mis en place un Programme de compensation (PC) afin d'aider à atténuer les dommages causés par l'oléoduc, ainsi qu'un volet obligatoire concernant les peuples autochtones. Toutefois, dans le cadre des consultations menées par l'organisation britannique Forest Peoples Project (FPP)² auprès des communautés en 2001, les communautés autochtones des forêts Bagyéli ont formulé des plaintes sérieuses au sujet de leur exclusion du régime de compensation des dommages causés sur leurs terres qui sont traversées par l'oléoduc.

Selon des données recueillies dans le cadre des consultations menées par FPP auprès des communautés, le tracé de l'oléoduc a nettement affecté les communautés bagyéli : l'oléoduc traversait le territoire bagyéli au moins cinq fois dans la région de Bipindi, obligeant des Bagyéli à déplacer leurs campements et menaçant des sites sacrés. Toutefois, à l'époque, aucun Bagyéli n'a reçu de compensation individuelle car on prétendait qu'ils n'étaient pas touchés.³ Les consultations menées par FPP ont aussi révélé que le programme de compensation de la société pétrolière a contribué directement à ce que les communautés bantoues avoisinantes portent de plus en plus atteinte aux droits fonciers des Bagyéli, en revendiquant la propriété des terres qu'ils occupaient et utilisaient. Sur la base de ces revendications, COTCO a plutôt opté pour indemniser ces communautés voisines.

Le fait que les Bagyéli n'ont pas reçu de compensation individuelle et qu'ils n'étaient pas représentés au sein des institutions locales était la conséquence d'inégalités de longue date entre les communautés locales et autochtones qui existaient alors aux alentours de Bipindi – fait que COTCO n'a pas dûment pris en compte lors de la conception initiale du PC. Selon un témoignage recueilli par FPP en 2001 :

Oui, nous avons des Bagyéli ici. Mon troupeau de Bagyéli vit dans mes forêts derrière ma maison. C'est mon père qui me les a donnés... j'ai reçu une compensation pour les dommages causés à mes terres et mes récoltes, pas celles de Bagyéli – ils pratiquent l'agriculture et la chasse sur mes terres. ⁴

La compensation accordée par COTCO à ces communautés agricoles pour des dommages causés sur les terres des Bagyéli a porté directement atteinte à leur système foncier coutumier dans la zone de l'oléoduc, puisqu'elle en a incité d'autres à revendiquer des terres où ils vivaient – pratiquaient la chasse, la cueillette et, dans une moindre mesure, l'agriculture – depuis des centaines d'années.

Dans une communauté à l'ouest de Bipindi, un homme Bagyéli a raconté à FPP en 2001 :

Ils nous ont dit de déplacer notre campement parce que l'oléoduc allait passer par ici. L'homme blanc de l'oléoduc nous a dit qu'il fallait qu'on s'en aille et qu'on allait recevoir une compensation. Ils nous ont demandé « Que voulez-vous pour déplacer votre campement ? » Il nous fallait bâtir des maisons, etc. donc on a demandé de l'argent pour le faire. Mais les Myi [Bantous], qui nous avaient déjà chassés, s'étaient déjà approprié la compensation.⁵

Presque toutes les terres utilisées par les Bantous et les Bagyéli entre Lolodorf et Kribi sont sans titre, et assujetties aux règles du système foncier coutumier en vigueur depuis des dizaines d'années. Traditionnellement, les droits d'accès et d'utilisation étaient mutuellement reconnus par les Bantous et les Bagyéli et cette reconnaissance avait permis, avant l'arrivée du projet d'oléoduc, de maintenir un minimum d'équilibre entre les deux communautés qui dépendent de systèmes économiques différents pour assurer leur subsistance.

Les communautés bantoues dépendent encore principalement de l'agriculture dans des zones de forêt défrichée pour s'assurer un revenu, et investissent aussi des sommes considérables dans des maisons et autres bâtiments d'entreposage. La plupart des Bagyéli dépendaient alors de la chasse et de la cueillette, déplaçant périodiquement leurs campements de chasse, et certains ont aussi commencé à cultiver leurs propres champs. La plupart n'investissent pas encore beaucoup dans des actifs immobilisés. La gestion des ressources forestières des Bagyéli demande un investissement à long terme dans des réseaux sociaux, qui confèrent des droits d'usage de zones et de ressources données, et servent également de base à la production et à la transmission de connaissances autochtones concernant l'utilisation et la gestion des ressources forestières.

Le droit coutumier bagyéli accorde un accès collectif aux ressources forestières à travers des unités résidentielles reliées au sein d'un camp de base, un village, ou par des liens de parenté, qui donnent souvent lieu à des réseaux complexes de droits mutuels s'étendant sur des distances considérables. Lorsque les Bagyéli vont s'installer dans une région éloignée, ils optent généralement pour un lieu à proximité de leur parenté, où ils peuvent tirer profit de ce réseau de droits sur les ressources forestières. Il existe des similitudes entre les régimes de propriété coutumiers bagyéli et bantou puisque – du point de vue bantou – les Bagyéli sont intégrés aux clans de leur « patrons » bantous et les camps de base bagyéli sont traditionnellement considérés – par les chefs traditionnels bantous qui jouissent du soutien du gouvernement – comme une section du village bantou voisin. En principe, les villageois et les Bagyéli peuvent utiliser les mêmes ressources et espaces forestiers, mais dans la pratique, les Bantous ont tendance à utiliser davantage les forêts secondaires, les terres en

jachère et les plantations de cacao, plutôt que les futaies (les forêts qui n'ont pas été converties en terres agricoles, c.-à-d. ni en champ ni en jachère), qui sont traditionnellement privilégiées par les Bagyéli.

Ces régimes de propriété et le système de subsistance des Bagyéli n'ont pas été dûment pris en compte dans les programmes de compensation de COTCO, non plus, ce qui est d'une importance cruciale, que le caractère discriminatoire du système actuel d'échange et de résolution de conflits – qui était alors dominé par des gens de l'extérieur, ou tout au moins par des non Bagyéli. En raison de la faiblesse de la position économique et politique des Bagyéli par rapport à celle de leurs voisins bantous, leurs terres étaient plus susceptibles d'être expropriées car les Bantous étaient encore plus nombreux, avaient plus facilement accès aux autorités gouvernementales locales et pouvaient exercer une plus grande influence sur celles-ci. Cet aspect n'a pas été pris en compte par le projet d'oléoduc. Un commentaire recueilli dans le cadre du dernier atelier de consultation tenu par FPP en mars 2001 fait état du sentiment d'impuissance alors ressenti par les Bagyéli. Lorsque le représentant local de la Banque mondiale s'est dit étonné que les Bagyéli ne s'opposent pas à l'usurpation de leurs terres, un représentant bagyéli lui a expliqué :

« Ils nous traitent comme des animaux, il n'y a aucune différence. »⁶

Le PPA : un plan en faveur des peuples autochtones ?

Conformément à la Directive opérationnelle (DO) 4.20 de la Banque mondiale, un Plan en faveur des peuples autochtones (PPA) a été inclus dans le Plan de gestion de l'environnement (PGE) de COTCO pour le projet d'oléoduc. ⁷ Le PPA était censé répondre en particulier aux besoins et au bien-être des communautés bagyéli vivant dans un rayon de 2 km du tracé de l'oléoduc. Ce plan devait être financé à l'aide des revenus d'un fonds de dotation mis en place par COTCO pour une période de 25 ans, et géré par la Fondation pour l'environnement et le développement au Cameroun (FEDEC). La FEDEC est chargée de veiller à la mise en œuvre du PPA, ainsi que de deux projets de compensation environnementale pour l'oléoduc, le Parc national Mbam Djerem dans le Nord et le Parc national Campo Ma'an au sud-est de Bipindi.

Selon nos recherches effectuées en 2001, le processus initial de développement du PPA n'a pas offert aux Bagyéli un espace qui tienne compte de leurs particularités culturelles et leur permettent de participer à la conception du PPA.⁸ Par conséquent, les principales priorités des Bagyéli – préserver leur accès aux terres agricoles et protéger leurs droits coutumiers sur les forêts – n'ont pas été prises en compte. Au lieu de cela, le PPA a continué de viser exclusivement à soutenir l'agriculture, la santé et l'éducation des Bagyéli, mais sans réelle participation de ces derniers à la conception, à la planification ou à la mise en œuvre de ses projets.⁹ L'avis émis en 2003 par les inspecteurs du projet d'oléoduc était pourtant très clair :

Il est souligné qu'il ne s'agit là (agriculture, éducation et santé) que d'idées de projets possibles et que c'est aux populations concernées, les Bakolas (Bagyéli) et les Bantous, de décider lesquels de ces projets leur correspondent ou d'en proposer, par le biais d'une participation informelle, d'autres les intéressant plus que les projets proposés ici. Le champ des programmes possibles sera défini de manière plus approfondie lors de réunions consultatives devant être organisées en tant qu'élément de ce PPA. ¹⁰

Les Bagyéli n'ont pas été dûment consultés au sujet du PPA et des projets qui y sont proposés, et ne sont pas encore représentés à la direction ni au conseil d'administration de la FEDEC. Cela se reflète dans les programmes de terrain de la FEDEC qui ne permettent pas une consultation appropriée ni la participation des Bagyéli aux projets ciblant leurs communautés. C'est là un aspect du PPA qui a fait

l'objet de plaintes continues de la part des populations Bagyéli locales au cours des cinq dernières années.

Dans les recommandations de notre rapport de 2001¹¹, FPP a souligné la nécessité d'accroître la participation éclairée des Bagyéli à la conception et à la mise en œuvre tant du PC que du PPA, d'élargir leur base d'informations, leurs compétences et leurs capacités institutionnelles, et de développer des mécanismes visant à permettre la participation constructive des Bagyéli au processus de l'oléoduc qui les touche. Ces recommandations allaient dans le sens des lignes directrices de la DO 4.20 que la Banque mondiale était censée mettre en application à l'époque, et de l'actuelle PO 4.10, qui représente la nouvelle norme de la Banque mondiale.¹² FPP a également recommandé d'apporter un soutien aux communautés pour qu'elles puissent sauvegarder leurs droits fonciers, conformément encore une fois à la DO 4.20, et de les aider à vaincre la discrimination manifeste qu'ils subissaient, car c'étaient là deux priorités clairement définies par les communautés Bagyéli. Toutefois, aucune de ces recommandations n'a été retenue par COTCO ou la FEDEC, et elles ne se reflètent pas dans les ententes locales établies par la FEDEC avec l'ONG de création récente appelée RAPID et basée à Kribi.¹³



L'oléoduc en voie de construction

Un projet des peuples autochtones

En réponse aux demandes répétées des communautés bagyéli, FPP a mis en marche en 2002 le projet intitulé : Réduction de la pauvreté et promotion de moyens de subsistance durables pour les communautés bagyéli du Sud-Ouest du Cameroun. Le projet était coordonné par FPP, travaillant de concert avec les ONG camerounaises Centre pour l'environnement et le développement (CED) et Planet Survey-Environnement et développement durable (PSEDD). Il a été financé par le Civil Society Challenge Fund du ministère britannique du développement international (DFID) et Comic Relief.

Le projet a été développé avec les populations locales et a permis la participation active de 27 communautés bagyéli et bantoues de la zone de l'oléoduc entre Lolodorf et Kribi dans le département de l'Océan dans le Sud du Cameroun. Le projet avait pour but d'habiliter les communautés bagyéli locales à collaborer avec la société civile et à défendre leurs droits.

Il visait plus précisément à aider les Bagyéli à :

- protéger et promouvoir leurs droits fonciers, au logement et sur les terres agricoles et les forêts adjacentes où ils pratiquent traditionnellement la chasse, la cueillette et leur culture ;
- promouvoir des institutions permettant un dialogue éclairé et équitable avec d'autres parties prenantes, dont les communautés locales ainsi que le gouvernement et les ONG ;
- documenter leur réalité et leur situation, et renforcer leurs capacités et leur expérience de négociations ;
- accroître leur participation aux processus qui les touchent, y compris le développement et la mise en œuvre de politiques et de projets.

Parmi les principales activités du projet se trouvent les suivantes :

1 Consultations et formation

Le projet a appuyé la tenue de consultations et de formations auprès des communautés locales au sujet de leurs droits, du projet d'oléoduc et du programme de compensation de l'oléoduc, ainsi que la participation de représentants des communautés à la Revue des industries extractives de la Banque mondiale.¹⁴ Sur une période de cinq ans, des centaines d'assemblées de village ont été tenues avec les communautés afin qu'elles soient informées du projet et apportent leurs commentaires sur la conception¹⁵ et la coordination du projet, qu'elles soient informées de leurs droits, et en vue de préparer la documentation, y compris des analyses de leur propre situation,¹⁶ et la publication d'une étude de cas.¹⁷



Planification du projet, Bipindi 2003



Assemblée communautaire, 2004

2 *Dialogue intercommunautaire*

Le projet a appuyé l'organisation et l'animation de douzaines de réunions entre les communautés locales et autochtones, ainsi que d'une série de réunions à l'échelle des arrondissements entre les communautés et les organismes gouvernementaux locaux en vue d'identifier les principaux problèmes et des pistes de solutions, d'établir un dialogue régulier et de bonnes relations de travail, et de convenir d'un plan de développement commun à travers une plateforme réunissant diverses parties prenantes. Les droits fonciers des Bagyéli étaient au centre de ces discussions. La Plateforme de Bipindi créée dans le cadre de ce projet est maintenant un élément essentiel des processus de planification du développement local.



Plateforme de Bipindi, 2005
(Photo: PSEDD)

3 *Documentation communautaire*

Le projet a appuyé un processus de cartographie participative auprès de 27 communautés locales et autochtones en vue de déterminer l'utilisation traditionnelle et actuelle des terres agricoles et forestières, ainsi que les revendications territoriales communautaires et individuelles, identifiant et aidant à régler les revendications concurrentes sur les terres agricoles, conjugué à l'élaboration de cartes de l'utilisation des ressources communautaires qui ont finalement été validées par les Conseils communautaires locaux (voir un exemple de carte à l'Annexe 1). Le projet a aussi mené les démarches visant à faciliter la délivrance de cartes d'identité au Bagyéli, une activité prise en charge par la suite par d'autres ONG, dont la FEDEC, qui commençaient à travailler dans la région.



Discussion communautaire visant à identifier les principales ressources à cartographier, 2005



Formation à l'utilisation du GPS et collecte de données pour la carte des ressources communautaires, 2006

4 Nouveaux accords

Le projet a appuyé les négociations entre les chefs communautaires et l'élaboration de 20 accords officiels entre les communautés bagyéli et bantoues concernant leurs droits fonciers respectifs, dont la renonciation par les chefs bantous locaux aux revendications ancestrales sur les terres agricoles et la reconnaissance officielle par ces derniers du système foncier coutumier des Bagyéli dans les forêts environnantes. Sous l'influence des chefs bantous traditionnels, les attitudes locales en ce qui a trait à la protection des droits des Bagyéli ont changé considérablement.



Des chefs communautaires signent des accords officiels au sujet des droits fonciers s'appuyant sur les cartes communautaires, en présence de représentants du gouvernement, 2007

5 Projets de développement

Le projet a soutenu la mise en œuvre à l'échelle des villages de microprojets contrôlés par les Bagyéli, qui répondaient aux besoins immédiats de leurs communautés en matière de moyens de subsistance pendant la durée de vie du projet, tout en visant des objectifs à plus long terme, et qui les ont aidés à renforcer leurs capacités et leur expérience en gestion de projets. Dans le cadre de cette activité, un personnel de terrain bagyéli a été recruté pour appuyer la gestion et le suivi des projets, de même que la coordination des activités, dont les réunions avec les groupes bantous et bagyéli locaux, ainsi qu'avec des administrateurs des gouvernements locaux. Cette approche a permis aux autochtones de participer de manière significative à la conception et à la mise en œuvre de projets ciblant leurs communautés.

6 Reconnaissance officielle des droits



Validation des cartes et des accords avec les dirigeants locaux et les représentants gouvernementaux, 2007

Le projet a mené à l'officialisation et à la validation par les autorités gouvernementales de 20 accords territoriaux intercommunautaires entre les communautés bagyéli et bantous, qui reconnaissent les villages bagyéli ainsi que leurs droits de propriétés sur les terres agricoles et forestières locales, créant ainsi un précédent en vue de la reconnaissance par le gouvernement des chefferies bagyéli¹⁸. Cela irait dans le sens des recommandations pour le Programme sectoriel forêts et environnement (PSFE) du Cameroun qui est financé actuellement par la Banque mondiale.¹⁹ Un fonctionnaire gouvernemental local a rendu compte de la teneur des changements en cours à Bipindi lors d'une allocution prononcée en juin 2007 :

En effet, suite aux travaux de construction du pipeline Tchad Cameroun, le problème de marginalisation des communautés Bagyéli a été exacerbé. Ainsi on pouvait voir des personnes refuser que des cases en matériaux définitifs soient construites aux Bagyéli sur des espaces qu'ils occupent pourtant depuis de longues années ; on pouvait aussi voir des individus prononcer des phrases de ce genre : « Ces gens sont mes pygmées que mon père m'a laissés, si vous voulez travailler avec eux, vous devez demander l'autorisation chez moi. »

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous ne le dirons jamais assez : les Bagyéli ne sont pas des Camerounais à part, mais ils sont des Camerounais à part entière qui, en plus, du fait de leur nombre et de leur

*spécificité culturel bénéficient d'une attention particulière du gouvernement camerounais et de la communauté internationale. Ainsi, les Bagyéli ne seront pas la propriété de telle famille ou de tel individu, ils sont comme tous les Camerounais : membres de la communauté nationale et sont égaux à tous les autres Camerounais en droit et en devoir*²⁰

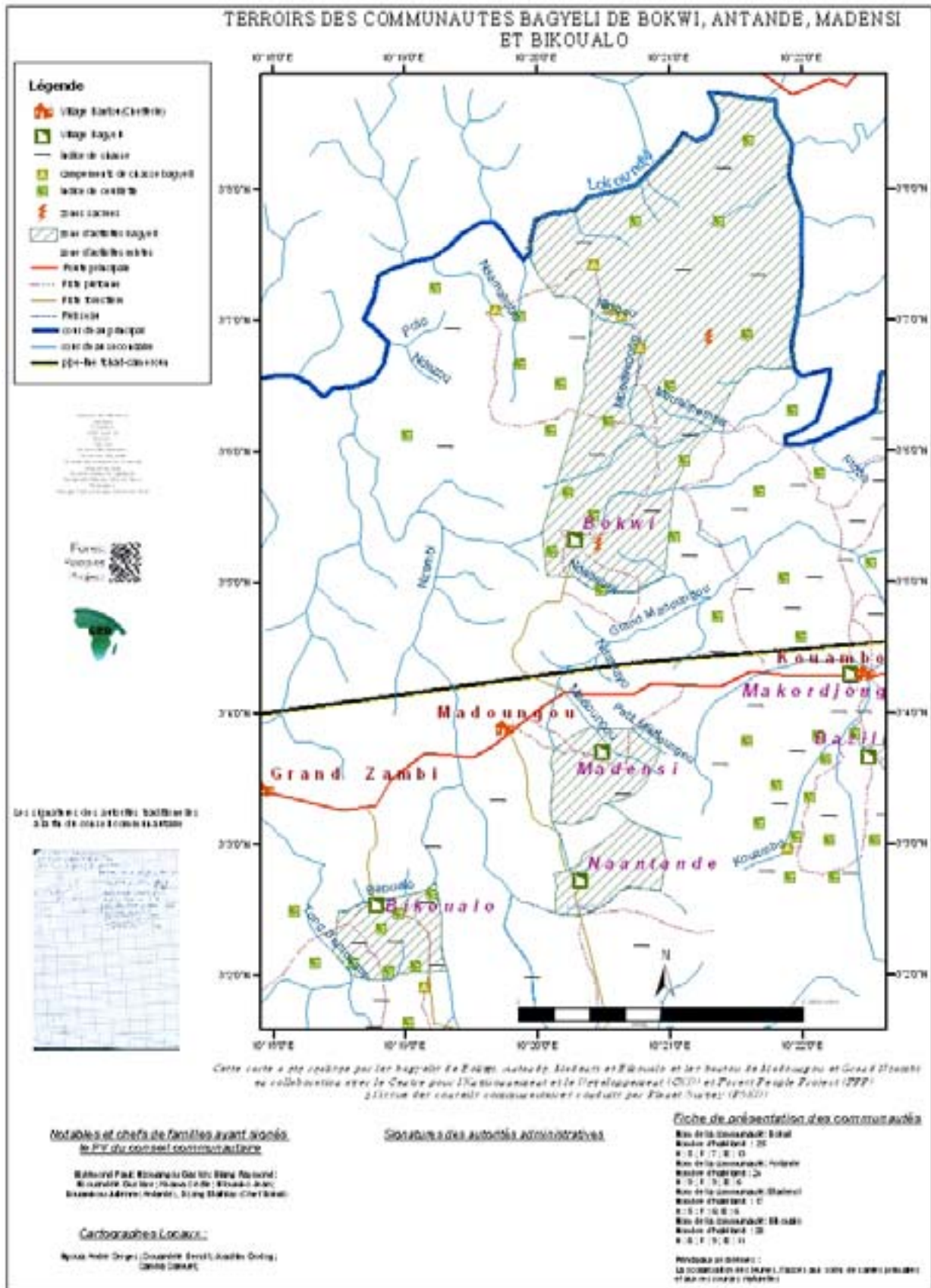
Conclusion

Le processus du PPA de l'oléoduc Tchad-Cameroun est en cours depuis plus de cinq ans, et bien que son fonctionnement et ses résultats²¹ suscitent encore des inquiétudes, la FEDEC commence au moins à remplir certains engagements en matière d'éducation et de santé, conformément au PPA initial. ²² Les avantages qui en découlent pour les Bagyéli de la zone de l'oléoduc sont très appréciés par les communautés,²³ mais ils ne suffisent pas à justifier les graves problèmes provoqués par le projet d'oléoduc. Et la situation a changé par rapport à ce qu'elle était. Grâce au projet conjoint entre les communautés et les ONG décrit plus haut – lequel n'a pas été financé par le PPA de l'oléoduc – les terres des communautés Bagyéli sont maintenant mieux protégées qu'avant, avec l'appui officiel du gouvernement, ²⁴ et les populations locales sont mieux informées de leurs droits et des objectifs du PPA de la société pétrolière visant leurs communautés. Les populations locales et autochtones de la région de Bipindi collaborent actuellement à la concrétisation d'autres possibilités de collaboration, notamment en vue d'amener le gouvernement et les ONG locales à investir davantage dans leurs infrastructures et services locaux – par le biais, par exemple, du Programme national de développement participatif (PNDP), qui est aussi financé par la Banque mondiale. Le PNDP vise déjà à soutenir Bipindi dans la zone de l'oléoduc, ainsi que l'arrondissement voisin d'Akom II, à proximité du Parc national Campo Ma'an (PNCM). ²⁵

La participation du PNDP à la plateforme multipartite que le présent projet continue à appuyer²⁶ est un indicateur important de l'importance maintenant accordée à un processus de développement dans lequel les autochtones jouent un rôle significatif. Actuellement, l'une des principales préoccupations des communautés bagyéli – dont plusieurs sont maintenant officiellement reconnues²⁷ – est de savoir comment consolider leur rôle approprié dans l'élaboration et la gestion de projets ciblant leurs communautés, et de politiques et de lois concernant leurs droits. ²⁸ Ce sont là les défis à relever pendant la prochaine phase de la mise en œuvre du PPA au Cameroun – et pendant la mise en œuvre d'autres Plans nationaux de développement des peuples autochtones (PDPA) découlant du financement accordé par la Banque mondiale au secteur forestier et environnemental du Cameroun. ²⁹ Nous croyons que le processus de dialogue entre les Bagyéli et le gouvernement et la société civile que ce projet a contribué à mettre en place – dans le contexte du PPA de l'oléoduc – peut éclairer et, nous l'espérons, améliorer la conception et l'éventuelle mise en œuvre de ces deux PDPA, ainsi que de ceux qui sont en voie d'élaboration et de mise en œuvre dans d'autres pays du bassin du Congo. ³⁰

Les communautés bagyéli de la zone de l'oléoduc ne sont toujours pas représentées à la direction ni au conseil d'administration de la FEDEC, non plus que dans la planification et la gestion des actions de développement de RAPID, la toute nouvelle ONG basée à Kribi, qui est actuellement financée à partir des fonds du PPA de la FEDEC pour apporter un soutien à la santé, à l'éducation et à l'agriculture des Bagyéli. ³¹ Les représentants des communautés qui assistaient à l'atelier d'orientation de la Banque mondiale sur la PO 4.10, tenu à Yaoundé en juin 2007, ont fait état de la frustration que ressentent les communautés bagyéli à l'égard de la FEDEC.³² La présentation énergique que la Banque mondiale a faite de sa politique à l'intention des participants autochtones dans le cadre de cette réunion laisse maintenant espérer que la Banque mondiale interviendra auprès du gouvernement du Cameroun et de COTCO pour améliorer le fonctionnement de la FEDEC, de façon à ce que le gouvernement du Cameroun puisse s'attaquer aux impacts négatifs de l'oléoduc sur le plan social.

Annexe 1: Exemple de carte communautaire



Annexe 2 : Sommaire du Rapport des consultations menées par FPP auprès des communautés (2001)³³

Ce rapport présente les activités et les principaux constats réalisés dans le cadre d'une consultation participative menée par Forest Peoples Project auprès de membres des communautés « pygmées » bagyéli du Sud-Ouest du Cameroun touchées par le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun. Ce projet a été approuvé en dépit d'importantes inquiétudes soulevées par la société civile concernant ses impacts négatifs potentiels sur les populations les plus démunies du Tchad et du Cameroun, dont les Bagyéli. La récente consultation de FPP avait pour but de permettre à la communauté bagyéli d'exprimer ses inquiétudes et ses aspirations, et de les aider à identifier les mesures de renforcement des capacités nécessaires pour leur permettre d'avoir accès aux processus de prise de décisions et de participer concrètement à la définition du projet d'oléoduc.

La consultation concernant ce projet s'est faite selon une approche communautaire. Des consultations approfondies ont été menées auprès des communautés bagyéli touchées entre Lolodorf et Kribi pendant deux visites sur le terrain réalisées en février et en mars 2001. Quarante-deux Bagyéli provenant de 10 campements ont été consultés et des discussions ont été tenues avec 29 autres parties prenantes clés, dont le bureau local de la Banque mondiale, la Société nationale des hydrocarbures (SNH) à Yaoundé, des consultants et des responsables de COTCO sur le terrain, ainsi que d'autres organismes concernés, tels que Tropenbos à Kribi et l'ONG camerounaise Centre pour l'environnement et le développement à Yaoundé. L'identité des informateurs locaux n'est pas révélée dans ce rapport pour leur protection.

Cette consultation a permis de constater qu'il existe un manque d'accès à l'information dans l'ensemble de la structure institutionnelle du projet, et qu'il y a des lacunes importantes au niveau de la connaissance que le personnel et les consultants de COTCO ont des systèmes de subsistance des Bagyéli, et que les Bagyéli ont du projet d'oléoduc. Le manque de consultation, une mauvaise communication entre les parties prenantes et l'absence d'une participation éclairée de toutes les parties, en particulier des Bagyéli qui sont l'une des principales parties prenantes, ont contribué à semer la confusion à tous les niveaux en ce qui a trait à la construction de l'oléoduc et au processus de compensation. Les problèmes liés au manque d'information sont dus en partie à une consultation insuffisante en vue de l'élaboration du Plan en faveur des peuples autochtones (PPA) de l'oléoduc et du Plan de compensation (PC), mais aussi à la discrimination que subissent les Bagyéli de la part des fermiers bantous et des structures gouvernementales locales.

Pendant la consultation menée par FPP, les Bagyéli ont mentionné que le processus de consultation lié au PPA, qui devait assurer la participation éclairée des Bagyéli à l'élaboration du Plan en faveur des peuples autochtones, n'a pas ouvert un espace qui tienne compte des différences culturelles et permette un dialogue fécond entre les équipes de consultation de l'étude de référence et les Bagyéli. Selon les données dont nous disposons, ce processus n'a pas permis leur participation éclairée au processus de consultation.

La consultation de FPP a révélé que sur le plan local, les Bagyéli ne disposent pas des informations de fond concernant le projet de l'oléoduc qui auraient dû leur être fournies pendant la période de consultation lors de l'élaboration du PPA et du PC. C'était là un constat très étonnant, compte tenu de la teneur des études de base, du PPA et de la Politique de la Banque mondiale sur les peuples autochtones (DO 4.20), qui mettent l'accent sur la nécessité d'assurer la participation éclairée des communautés locales. Les questions qui demeurent sans réponse pour les Bagyéli touchés par le projet d'oléoduc portent d'abord sur des aspects des plus élémentaires, dont, par exemple :

- Qu'est-ce que l'oléoduc ?
- Qui a droit à la compensation et pour quoi ?
- Quelles sont les procédures de demande de compensation ou d'appel en cas de non compensation ?

Ce sont là des questions que les Bagyéli se posent encore aujourd'hui, longtemps après que le tracé de l'oléoduc a été défini et que des compensations ont déjà été approuvées et données dans la région.

En raison de la faiblesse de la position économique et politique des Bagyéli par rapport à celle de leurs voisins bantous, leurs terres sont plus susceptibles d'être expropriées par ces derniers. Avec l'avènement de mesures de compensation fondées sur la propriété foncière, les Bantous ont pu mettre à profit la meilleure connaissance qu'ils ont du processus de l'oléoduc et la domination qu'ils exerçaient auparavant sur les Bagyéli pour revendiquer des terres bagyéli comme étant les leurs et s'approprier ainsi les compensations qui revenaient légitimement aux Bagyéli.

De façon générale, les membres des communautés bagyéli ne savaient pas quand l'oléoduc allait arriver dans leur région, ou, au début, à quel endroit il allait traverser leurs terres. Les membres des communautés bantoues disposaient au contraire de ces informations et pouvaient s'approprier les compensations versées pour les dommages causés aux terres bagyéli en revendiquant celles-ci comme étant les leurs. Cette situation a entraîné une érosion graduelle des droits fonciers des Bagyéli, et constitue jusqu'à maintenant l'impact négatif le plus important du projet d'oléoduc sur les Bagyéli.

À d'autres échelons de la hiérarchie allant jusqu'au siège social de COTCO à Douala, les informations concernant certains aspects du projet sont insuffisantes ou contradictoires. Parmi ces informations, mentionnons : les répercussions du projet sur l'occupation et l'utilisation des terres par les Bagyéli ; quelles sont les ONG qui travaillent avec les Bagyéli et où ; le calendrier de réalisation du projet ; la question de savoir si les Bagyéli ont obtenu ou non compensation ; et les procédures d'appel pour les demandes de compensation non réglées.

Le fait que les droits coutumiers des Bagyéli sur les terres et les ressources n'a pas été pris en compte a faussé dès le début le processus de compensation de l'oléoduc, et le système foncier coutumier dont dépendent les moyens de subsistance des Bagyéli ne semble être reconnu ni dans le PPA ni dans le PC.

Aucun Bagyéli n'a jusqu'à maintenant reçu une compensation individuelle du projet d'oléoduc. Les responsables de COTCO qui sont chargés de la mise en œuvre du processus de compensation et ceux qui sont chargés de la rédaction du PPA affirment qu'aucun Bagyéli n'a reçu de compensation car COTCO a délibérément fait en sorte que l'oléoduc ne traverse pas les terres ou les sites sacrés des Bagyéli. Toutefois, selon des données recueillies dans le cadre de cette consultation, l'oléoduc traverse le territoire bagyéli au moins cinq fois dans la région de Bipindi, aura des impacts négatifs importants sur les ressources forestières des Bagyéli, a obligé des Bagyéli à déplacer leurs campements et menace des sites sacrés. Plus grave encore, le projet d'oléoduc entraîne l'érosion des droits fonciers des Bagyéli, ce qui met en péril leur système de subsistance.

Le plan de compensation global prévoit également une compensation régionale, qui est censé combler les lacunes du processus de compensation des pertes individuelles. Cependant, dans la zone visée par ce rapport, le plan de compensation régionale sera entièrement contrôlé par les Bantous. Compte tenu des inégalités entre les Bantous et les Bagyéli, le processus de compensation régionale risque de favoriser la communauté bantoue et d'exclure la communauté bagyéli.

Qu'il s'agisse de compensations individuelles ou régionales, l'accent est mis sur l'octroi de compensations visant à atténuer les pertes subies par ceux qui dépendent du système de subsistance utilisé principalement par les communautés bantoues, c.-à-d. qui est fondé essentiellement sur l'agriculture. Ces mesures de compensation sont tout à fait insuffisantes dans le cas de ceux qui dépendent principalement d'un système de subsistance fondé sur la chasse et la cueillette.

Les programmes de développement du PPA devraient profiter directement aux Bagyéli, mais dans les faits, ils n'ont pas répondu aux besoins exprimés par les Bagyéli dans le cadre de la récente consultation de FPP. Alors que le PPA mentionne que les Bagyéli ont besoin d'éducation et de formation agricoles, les besoins définis par les Bagyéli portent sur la sécurité foncière sur leurs terres agricoles et sur la protection à long terme de leurs droits coutumiers sur les ressources forestières.

En conclusion, l'exercice de consultation mené par FPP auprès des communautés a révélé que le projet d'oléoduc porte atteinte à des aspects fondamentaux de la bonne gouvernance, dont la participation éclairée, la transparence, l'équité et la responsabilité, entraînant la marginalisation accrue des Bagyéli au sein de la société civile du Cameroun.

Les investissements futurs destinés à aider les Bagyéli à venir à bout de cette situation devraient viser à leur permettre de surmonter ces principales contraintes, et à appuyer leur volonté de participer pleinement à la société civile camerounaise sans renoncer à leur mode de vie. Cela signifie que des mécanismes doivent être développés pour faire en sorte que les droits des Bagyéli sur leurs terres et leur mode de vie soient reconnus par la société en général.

Parmi les principales mesures nécessaires pour faire en sorte que le projet contribue à améliorer les conditions des Bagyéli figurent les suivantes :

- accroître la participation éclairée des communautés bagyéli aux futurs processus de consultation concernant l'oléoduc et des enjeux plus vastes ;
- développer la base d'informations, les compétences et les capacités institutionnelles des Bagyéli afin qu'ils puissent protéger leurs intérêts et collaborer efficacement avec les communautés bantoues, les autorités locales et d'autres secteurs de la société civile ;
- développer des mécanismes permettant une participation constructive des Bagyéli à l'élaboration, la réforme et la mise en œuvre de politiques nationales.

Notes

¹ COTCO est la filiale locale.

² Forest Peoples Project est la branche caritative britannique de Forest Peoples Programme.

³ Nelson, John, Justin Kenrick et Dorothy Jackson (2001) *Report on a Consultation with Bagyéli Pygmy communities impacted by the Chad-Cameroon oil pipeline project*. p 8.

http://www.forestpeoples.org/documents/ifi_igo/ccp_bagyeli_consult_may01_eng.shtml .

⁴ Enregistré près de Bipindi par FPP en 2001.

⁵ Nelson et al op. cit. p. 9.

⁶ Ibid, p. 12.

⁷ PPA Plan pour les peuples autochtones, Partie camerounaise, Volume 4. Plan de gestion de l'environnement. Houston: COTCO/Esso Pipeline Company.

⁸ Planet Survey et CODEBABIK (2000) Rapport de l'Enquête sur le Degré d'Implication des Peuples Autochtones dans le cycle du projet Pipeline Tchad-Cameroun. Yaounde: Planet Survey. Voir également Griffiths, T et Colchester, M (2000) *Indigenous Peoples, Forests and the World Bank: Policies and Practice*. Rapport d'atelier, Washington D.C. 9-10 mai 2000. Moreton-in-Marsh: Forest Peoples Programme. Voir également Colchester, M (23 octobre 2002) *Written evidence submitted to the House of Commons International Development Committee*. www.forestpeoples.org/briefings .
http://www.forestpeoples.org/documents/africa/chad_cameroon_pipeline_fpp_let_uk_sec_state_12dec02.shtml

⁹ Par exemple, les entrepreneurs locaux bagyéli ne sont pas consultés au sujet de nouveaux modèles de maisons bagyéli que le PPA prévoit construire pour eux.

¹⁰ Citation tirée du PPA, p. 49. Voir Panel d'inspection (2003). Banque Mondiale (2003). *Rapport d'enquête du Panel d'inspection*. Cameroun : *Projet de développement pétrolier et d'oléoduc et Projet d'amélioration des capacités environnementales dans le secteur pétrolier*. Washington DC: Panel d'inspection.

¹¹ Nelson et al op.cit. p.12.

¹² Juin 2007. Réunion d'orientation de la Banque mondiale sur sa Politique sur les peuples autochtones PO 4.10. Yaoundé. Voir également : *Guide de la politique de la Banque mondiale sur les peuples autochtones (PO/PB 4.10) à l'intention des communautés*
http://www.forestpeoples.org/documents/ifi_igo/wb_4_10_guide_may07_fr.pdf

¹³ Le personnel de la FEDEC qui s'occupait auparavant des mesures liées au PPA est parti, et travaille maintenant pour RAPID. RAPID vient de signer un nouveau contrat avec la FEDEC pour la mise en œuvre du PPA, au grand étonnement de plusieurs parties prenantes locales, dont d'autres ONG qui travaillent avec les Bagyéli de la zone de l'oléoduc depuis plusieurs années, mais qui n'ont pas été invitées à soumissionner.

¹⁴ Nouah, Jeanne, J Gwodog, F Ndiombwa, A Noahmvogo, C Mbatsogo, B Tchoumba et A.D. Amougou (2003) « Chad-Cameroon: Pushed by the Pipeline ». Dans : FPP et TebTebba (2003) *Extracting Promises: Indigenous Peoples, Extractive Industries and The World Bank*. Moreton-in-Marsh: Forest Peoples Programme, et Buguo City: Tebtebba.
http://www.forestpeoples.org/documents/prv_sector/eir/eir_internat_wshop_cameroon_case_fr.pdf

¹⁵ Des changements ont commencé à être apportés au projet après la première année en réponse à l'évaluation communautaire du projet réalisée en 2003.

¹⁶ PSEDD.

¹⁷ Voir Nouah et. al. op. cit.

¹⁸ Les chefferies de troisième degré représentent le niveau le plus bas de villages officiellement reconnus au Cameroun .

¹⁹ PNDP 2003. République du Cameroun/MINEF (2003) *Etude sectorielle des impacts sociaux et environnementaux du programme sectoriel forêts et environnement*. *Rapport principal*. Yaoundé :

République du Cameroun. République du Cameroun (2003b) *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*. Yaoundé : République du Cameroun

²⁰ Extrait du discours prononcé par le sous-préfet de Bipindi, communauté Saah Bagyéli. NDLT : Traduit de la version anglaise du texte original.

²¹ Décrits plus haut.

²² Principalement en affectant des fonds à des institutions existantes du domaine de l'éducation et de la santé qui apportent déjà un appui aux Bagyéli.

²³ Juin 2007, op. cit.

²⁴ Maintenant que leurs principaux villages sont protégés, les communautés pourraient vouloir étendre les discussions à d'autres zones qui font encore l'objet de revendications concurrentes.

²⁵ À la suite d'un autre processus de cartographie participative mené par FPP et le CED avec les populations bagyéli locales entre 2001 et 2003, le gouvernement du Cameroun a reconnu en 2005 les droits coutumiers des Bagyéli en matière de chasse et de cueillette dans des zones du parc qui empiètent sur leurs territoires traditionnels. Ces droits ont été reconnus dans le plan gouvernemental d'aménagement du parc. Le parc, qui a été créé à l'aide du financement du FEM de la Banque mondiale, représente l'un des éléments du programme de compensation environnementale du projet d'oléoduc.

²⁶ La FEDEC n'a pas encore participé aux discussions de la Plateforme de Bipindi.

²⁷ Le gouvernement ne leur a toutefois pas encore accordé un statut de chefferie, ce qui leur conférerait des droits et des responsabilités plus étendus et leur permettrait d'assurer un meilleur accès aux services de santé et d'éducation dans leurs localités.

²⁸ Juin 2007, op. cit.

²⁹ République du Cameroun (2003) *Plan de développement des populations autochtones du Programme sectoriel forêts et environnement*. Yaoundé : MINFOF. République du Cameroun (2003b) *Plan de développement des populations autochtones (« pygmées ») du Programme sectoriel forêts et environnement. Rapport final*. Août 2003. Ministère de l'Environnement et des Forêts. République du Cameroun (2003c) *Plan de développement des populations autochtones (« pygmées ») du Programme participatif de développement communautaire. Rapport final*. Juin 2003. Ministère des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire.

³⁰ Par exemple, l'aide financière de la Banque mondiale au secteur de l'environnement et des forêts dans le bassin du Congo favorise la mise en œuvre de PDPA au Gabon et en RDC.

³¹ Dont le personnel est formé en partie de personnel de la FEDEC qui s'occupait auparavant des projets de la FEDEC.

³² Juin 2007, op. cit.

³³ Nelson et. al., op. cit.

Le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun a exacerbé les conflits territoriaux au Cameroun, accroissant la marginalisation sociale et économique des communautés autochtones.

Ce briefing décrit un projet de FPP qui a aidé 20 communautés bagyéli à obtenir la reconnaissance de leurs droits fonciers dans le cadre de la lutte qu'ils mènent afin d'obtenir une juste compensation pour la présence de l'oléoduc sur leurs terres.

Forest Peoples Programme
1c Fosseway Centre, Stratford Road
Moreton-in-Marsh GL56 9NQ, Royaume-Uni
Tél: +44 (0)1608 652893, fax: +44 (0)1608 652878

courriel : info@forestpeoples.org
<http://www.forestpeoples.org>